

Membres présents : Mmes Hélène LUTZ, Régine SIFFER,  
MM. Loïc GUYADER, Mathieu BURRUS, André SCHILLINGER,  
Jean-Marc HEINRICH, Claude DEMANGE, Alexandre KRAUTH,  
Marc MASSON, Yves MARCOT, Charles HUBER, Thierry DIETZ.

Membres absents : /

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne M. Marc MASSON, secrétaire de séance.

### 2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 janvier 2019

Le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2019 est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### 3. Approbation du compte administratif 2018

Après examen préalable par la commission «FINANCES» (réunion du 05 février 2019) et présentation par M. Jean-Marc HEINRICH, Président de cette commission, le Compte Administratif 2018 est soumis au vote du Conseil Municipal.

En l'absence de M. le Maire sorti de la salle, le Compte Administratif 2018 est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal :

| BUDGET PRINCIPAL                   | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Recettes de l'exercice :           | 393 405.21 €   | 72 401.47 €    |
| Dépenses de l'exercice :           | 342 905.38 €   | 176 558.08€    |
| Résultat de l'exercice :           | + 50 499.83 €  | - 104 156.61 € |
| Résultat reporté :                 | + 339 813.53 € | + 46 660.87€   |
| Part affectée à l'investissement : | /              | /              |
| Reste à réaliser dépenses          | /              | /              |

|                           |                     |                      |
|---------------------------|---------------------|----------------------|
| Reste à réaliser recettes | /                   | /                    |
| <hr/>                     |                     |                      |
| Résultat cumulé :         | + 390 313.36 €      | - 57 495.74 €        |
| <b>Résultat :</b>         | <b>390 313.36 €</b> | <b>- 57 495.74 €</b> |
| <hr/>                     |                     |                      |
| <b>Excédent global :</b>  | <b>332 817.62 €</b> |                      |

#### **4. Affectation du résultat de l'exploitation 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roland RENGERT, Maire,  
- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 ce jour,  
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement 2018,

- **constate que le compte administratif présente les résultats suivants :**

|                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| Excédent d'exploitation de :  | 390 313.36 €  |
| Déficit d'investissement de : | - 57 495.74 € |

- **décide d'affecter le résultat comme suit :**

|   |                |
|---|----------------|
| Solde d'investissement reporté (compte 001 – dépenses d'investissement)                     | : 57 495.74 €  |
| Affectation complément. en réserves (compte 1068 – recettes d'investissement)               | : 57 495.74 €  |
| Affectation du résultat de fonctionnement reporté (compte 002 - recettes de fonctionnement) | : 332 817.62 € |

- **La décision est adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents.**

#### **5. Approbation du compte de gestion du receveur**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2018 dressé par Madame le Receveur,
- déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **6. Proposition de contrat de maintenance pour le radar pédagogique**

Un complément d'informations sur ce contrat étant nécessaire pour délibérer convenablement,  
M. le Maire propose d'ajourner ce point de l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, à  
l'unanimité, accepte l'ajournement.

#### **7. Contrat d'entretien des espaces verts**

M. le Maire fait le point des travaux d'entretien des espaces verts qui ont été réalisés en 2018  
par l'entreprise PAYSAGES CHAVANT.

Il présente et donne lecture du nouveau contrat proposé pour 2019 par l'entreprise  
PAYSAGES CHAVANT Alexis de Fouchy pour un montant de 7 327.69 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré :

- approuve le contrat pour l'année 2019 pour un montant de 7 327.69 € TTC,

- autorise M. le Maire à signer le devis et le contrat d'entretien des espaces verts avec l'entreprise nommée ci-dessus.

## 8. Divers

- M. le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau dispositif de généralisation de la collecte des biodéchets proposé par le SMICTOM qui prendra effet à partir de septembre 2019 dans la vallée de Villé. Il est proposé la mise en place de 3 points d'apport volontaire biodéchets sur Neuve-Eglise/Hirtzelbach, à proximité des bennes à verre déjà en place sur la commune.

-M. Mathieu BURRUS, Adjoint au Maire présente les comptes-rendus des commissions «aménagement de voirie» et «bâtiments, patrimoine et cimetières» qui ont lieu respectivement le 06 et le 09 février 2019.

-MM. Loïc GUYADER, Adjoint au Maire, et Marc MASSON, Président de la commission «communication», présentent au Conseil Municipal le compte-rendu de ladite commission du 04 février 2019.

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 22h45.

Pour copie conforme,  
Neuve-Eglise, le 18 février 2019  
Le Maire,  
Roland RENGERT.

